



Demande de certificat d'autorisation pour le changement de fosse septique ou scellée et/ou conduite d'amenée et réparation de l'élément épurateur

changement de fosse : coût : 105.00\$ + Dépôt de 315.00\$
réparation de l'élément épurateur : Coût : 78.75\$ + Dépôt de 315.00\$

Ceci constitue une **demande d'étude du dossier** en vue de l'obtention d'un permis, nous vous prions donc de bien remplir ce formulaire avec le maximum de précision et en conformité avec les normes municipales. ***Veillez prendre note qu'il est interdit de commencer les travaux avant que le permis ne soit émis. Les paiements des frais du permis ne sont pas une autorisation pour débiter les travaux. Le paiement s'effectuera au début de la demande.***

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS	cochez les éléments joints à la demande
1. - Plan de localisation du nouveau réservoir <i>Fosse scellée : Aucune nouvelle installation de réservoir scellé n'est acceptée sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien, sauf comme mesure de correction et/ou dans le cas d'un bâtiment dont un usage dérogatoire aurait été reconnu en vertu du règlement de zonage. Dans ces cas, la fosse de retenue ne devra être envisagée que comme mesure ultime.</i>	<input type="checkbox"/>
2. Le requérant d'un permis doit reproduire une attestation d'ingénieur à l'effet qu'il est impossible d'implanter sur la propriété visée un élément épurateur conformément aux dispositions du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 et ses amendements. Par contre, lorsqu'il est possible pour l'Officier désigné de définir clairement les situations où l'unique solution est l'installation d'une fosse de rétention comme mesure de correction, l'attestation de l'ingénieur n'est pas requise.	<input type="checkbox"/>
3. Plans et devis (si réparation de l'élément épurateur) répondant aux exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Q-2,r.22 -Doit être préparé par un Ingénieur membre de l'Ordre des Ingénieurs ou un Technologue membre de la Corporation professionnelle des Technologues en science appliquées.	<input type="checkbox"/>

Attention : Le fait de ne pas inclure un des documents entraînera des délais dans l'étude de votre dossier.

RÉFÉRENCES OBLIGATOIRES			
Identification du requérant			
Nom(s) du/des propriétaire(s) :			
Adresse :		Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :		Téléphone cellulaire :	
Téléphone travail :		Courriel :	
Identification du Technologue ou de l'Ingénieur			même que « requérant » <input type="checkbox"/>
Nom de l'entreprise :		Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :		Ville :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	Téléphone cellulaire :	
Courriel :			

Identification de l'entrepreneur pour l'installation septique		même que « requérant » <input type="checkbox"/>	
Nom de l'entreprise :		Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :		Ville :	Code postal :
Téléphone :	Téléphone cellulaire :	Coût :	
Courriel :		No RBQ :	

ÉCHÉANCE			
Date prévue de début des travaux :		Coût des travaux :	
Date prévue de fin des travaux :			

DIMENSIONS IMPORTANTES POUR LA FOSSE					
Capacité de la fosse septique	2.3 m ³ /500g <input type="checkbox"/>	3.4m ³ /750g <input type="checkbox"/>	3.9m ³ /850g <input type="checkbox"/>	4.3m ³ /950g <input type="checkbox"/>	4.8m ³ /1050g <input type="checkbox"/>
Fosse scellée	4.8m ³ /1050g <input type="checkbox"/>	5.5m ³ /1200g <input type="checkbox"/>	5.7m ³ /1250g <input type="checkbox"/>	5.8m ³ /1300g <input type="checkbox"/>	6.8m ³ /1500g <input type="checkbox"/>
Type de fosse	polyéthylène <input type="checkbox"/>	béton <input type="checkbox"/>	autre		
No BNQ de la fosse					
Nombre de chambres à coucher					
Type de bâtiment					

Je _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-hauts donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements d'urbanisme applicables et aux lois pouvant s'y rapporter.
 Signé en duplicata à la municipalité de L'Ange-Gardien ce (date) : _____

Signature du requérant : _____

La Municipalité a un délai de trente (30) jours de la date où la demande est jugée **complète** pour émettre un permis de construction.
 Tout changement pendant la construction doit être clairement indiqué sur des plans tels que construit à déposer à la Municipalité.
 Le propriétaire d'un système de traitement tels que Bionest, Ecoflo, Roseau épurateur, Ecobox, Enviroseptic, FDI et désinfection par rayonnement ultraviolet doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système et doit déposer une copie du contrat auprès de la municipalité avant le 31 décembre de chaque année.

SUITE À LA FIN DES TRAVAUX
Vos dépôts vous seront remboursés lors de la réception du document suivant :
- Rapport de conformité de l'installation septique : préparé par l'ingénieur ou le technologue qui a fait votre plan septique. Doit être accompagnée par des plans tels que construit s'il y a lieu.

Veuillez communiquer au **(819) 986-7470 poste 225** lorsque les travaux seront complétés.